

**SEANCE CONSEIL MUNICIPAL  
27 MAI 2013**

L'an **deux mille treize le vingt-sept mai**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2013

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Mme Marie-José **Lawther** Adjointes, M. Rémi **Ballarin**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Philippe **Laveix**, M. Serge **Maurin**, Mme Sylvie **Panchout**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : M. Pierre **Tomada** (pv à JP Souan), M. Gilles **Bussac**, M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery** (pv à Sandrine Déche), Mme Annette **Quebec** (pv à Serge Maurin).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 06 mai 2013 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 06 mai 2013 est adopté à dix sept voix pour.

Monsieur serge MAURIN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout :

6. Ecoles

- demande de subvention pour des travaux d'amélioration des locaux des écoles

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – PLU**

Les remarques effectuées par les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Conseil Général, INAO, Syndicats d'AOC, Chambre d'Agriculture, ...) et les remarques effectuées par la population suite à l'enquête publique ont abouti au rapport et aux conclusions du Commissaire Enquêteur, elles ont nécessité de la part de la commune des adaptations mineures du projet PLU qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 12 juin 2012.

Un résumé des principales modifications apportées au Projet de PLU voté le 12 juin 2012 est présenté au Conseil municipal.

Les zones modifiées sont principalement les suivantes : le Puch, les Vignes de l'Esclerde, Cabaley, Moulin des Aynes, Lafon de Médoc, St Léger, St-Romain, Boutefol, Castet, Boudeau, Pringis, Castagnet, Bonard.

Les modifications portent principalement sur une diminution des zones d'habitation au profit des zones agricoles et sur un aménagement de zone commerciale ou artisanale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour approuver le PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à dix-sept voix pour, d'approuver le PLU.

Monsieur le Maire signale qu'il sera applicable dans un mois, et Monsieur Préfet a deux mois pour le valider (contrôle de légalité).

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal, les commissions Développement Durable, Urbanisme et Communication, en particulier Benoit Puaud, Marie-José Lawther et Philippe Laveix,

ainsi que le Cabinet Métropolis pour le travail effectué depuis juin 2008 date de mise en place de la révision du Plan d'occupation des sols valant Plan local d'urbanisme.

## **2 – PERSONNEL**

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivités ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Vu l'avis défavorable du Comité Technique Paritaire en date du 27 mars 2013

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'ingénieur territorial en raison de l'intérêt du service

Le Maire propose à l'assemblée La suppression d'un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps non complet à raison de 15h38 hebdomadaire. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 28 mai 2013.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'adopter, à dix-sept pour, la modification du tableau des emplois.

Monsieur le Maire rappelle que ce poste avait été ouvert en juin 2008 pour mettre en œuvre la révision du POS valant PLU. La fermeture de ce poste ce fait ainsi en cohérence avec l'approbation du PLU par le Conseil Municipal ce même jour.

## **3 - IMMEUBLE LA POSTE**

Réalisation d'un prêt PLAI de 398 740 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de création de 4 logements sociaux (PLAI) communaux au sein de l'immeuble de la Poste.

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de 398 740 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Type de prêt** : PLAI

**Périodicité des échéances** : annuelles

**Durée totale du prêt** : 20 ans

**Index** : livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat - 20 pdb

**Taux annuel de progressivité des échéances** : de 0 et 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du livret A)

**Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

A cet effet, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation des fonds.

## **4 - JURES D'ASSISES**

Le conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour 2014.

Madame AUDOUIN Marie Louise  
 Madame DUCOURT Pierrette  
 Monsieur CANTILLAC Patrick

## **5 – SALLE A VOCATION CULTURELLE ET SPORTIVE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la subvention de 202 590.00 € accordée au titre de la DETR pour la création en extension de la salle à vocation culturelle et sportive à Bonard et de l'inscrire au nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire présente donc la réactualisation du plan de financement.

Création en extension d'une salle à vocation culturelle et sportive		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
<b>Travaux</b>			
Construction de la salle de 600 m <sup>2</sup>		700 000.00	
<b>Prestations intellectuelles</b>			
Maîtrise d'œuvre	7%	49 000.00	
Bureau de contrôle	3%	21 000.00	
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>		<b>770 000.00</b>	
<b>Subventions</b>			
ETAT - DETR - Equipements sportifs et culturels Taux 30% (plafond 750 000€)			202 590.00
Conseil Général 33 - Espace public culturel Taux 25% (plafond 200 000€) X Coéf. Solidarité Dptal 0.85			42 500.00
Conseil Régional d'Aquitaine			0.00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>245 090.00</b>
<b>Taxes</b>			
TVA (19,6% du montant HT)	19.60%	150920	
FCTVA (15,758% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	15.76%		145 118.57
Commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions			530 711.43
<b>TOTAL de l'opération (TTC)</b>		<b>920 920.00</b>	<b>920 920.00</b>

Monsieur Patrick Barrière note que la salle, contrairement à ce qui a été dit en ville, ne va pas coûter à la commune 1 million d'€uro.

Monsieur le Maire précise en effet que la somme totale affecté à ce projet est de 920000 € TTC, Toutes Taxes Comprises. Mais la commune récupère une partie de la TVA, soit **150 920 €**, et l'Etat subventionnera le projet à hauteur de **202 590 €** au titre de la DETR.

Il ajoute : « Aujourd'hui, le coût pour la commune est de **530 711€43**. D'autres dossiers de demande de subvention seront déposés, notamment auprès du Conseil Général de la Gironde, dans la mesure où cette salle sera mutualisée avec le collège de Sauveterre, comme tous les équipements de Bonard ».

Il précise : « Les sommes seront plus précises après l'appel d'offre. »

Il ajoute enfin : « Ce prix ne comprend pas le parking. Mais je rappelle que les surfaces en enrobé des parkings de salles des fêtes sont à la charge de la communauté des communes. La commune aura à sa charge les terrassements et les fondations. »

Le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour :

- valide le nouveau plan de financement
- accepte la décision modificative sur le Budget 2013 : + 202 590 € (Subvention) et – 202 590 € (emprunt d'équilibre)

- autorise Monsieur le Maire a déposer des demandes de subvention auprès des différents organismes (Conseil Général, Conseil Régional...)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des 1ères esquisses du projet (ci-joint) de construction de la salle à Bonard.

Les esquisses présentent une salle de 350 m2, une scène de 80 m2, une terrasse de 100 m2, un coin traiteur, une loge et sanitaire et une école de musique comprenant des salles de cours, et la possibilité d'installer un « studio d'enregistrement » pour les groupes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réflexion entamé avec l'architecte (Monsieur David BLAZQUEZ) sur le mode de chauffage et le renouvellement de l'air dans cette nouvelle construction qui sera soumise au respect de la RT 2012 (Réglementation Thermique 2012).

Une solution novatrice via un recours à la filière de type bois-énergie avec une chaufferie alimentée par des granulés de bois pourrait-être envisagée.

Monsieur Rémi Ballarin demande s'il est possible de profiter de cette construction pour créer des douches dans la salle de sport voisine. Monsieur le Maire le note afin que cette possibilité soit étudiée avec l'architecte.

Monsieur le Maire précise que la salle nouvelle communiquera avec la salle des sports afin de pouvoir organiser de temps à autres des évènements plus importants de type « salon ».

## **6 – ECOLES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux prévus au sein des écoles publiques communales :

- renouvellement des menuiseries de l'école maternelle
- renouvellement du mobilier d'une classe de l'école élémentaire
- remplacement de l'ensemble des cylindres de serrure sur les portes des écoles communales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-sept voix pour, solliciter une aide auprès du conseil général pour financer les travaux. Le taux d'intervention du Conseil Général au titre de l'Aide aux écoles est de 50 % et le montant de l'aide est plafonné à 22 000 € pour les communes et majoré ou minoré du CDS.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Travaux écoles communales	Montant € HT	
	Dépenses	Recettes
Menuiseries (école maternelle)	11 477.08	
Mobilier d'une classe (école élémentaire)	3 806.20	
Cylindres de serrure (écoles communales)	3 262.67	
Aide du Conseil Général (50 % total HT + CDS 0.86)		7 974.76
Autofinancement		10 571.19
<b>TOTAL</b>	<b>18 545.95</b>	<b>18 545.95</b>

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Bilan des courses cyclistes

Les deux courses organisées à Sauveterre, et soutenue financièrement par la commune, le Prix Fouchy le 14 avril et le Tour des Ecureuils le 18 mai, ont apportés à Sauveterre une animation importante. La presse quotidienne régionale a également relayé l'évènement et le dynamisme de la commune sur le plan sportif. Le bilan est très positif pour ce printemps 2013 : la parfaite organisation et communication ont permis d'attirer beaucoup de monde. Le tour de gironde a fait également un passage par Sauveterre.

Dans le même esprit, sera organisée à Sauveterre au Stade Jacques Barrière, la finale de ligue d'aquitaine entre FC Pau et l'aviron Bayonnais le dimanche 2 juin 2013 (Coupe Fouchy).

- Logiciel petite enfance

Madame LAWThER rappelle les difficultés rencontrées avec le logiciel de gestion (pointage, facturation, enregistrement...) l'enfance d'AGEDI acquis en collaboration avec la communauté de communes. Face aux difficultés rencontrées, il a été décidé d'arrêter le projet avec le syndicat AGEDI et de solliciter d'autres prestataires afin d'être opérationnel à la rentrée 2013. Plusieurs propositions ont été étudiées avec la société MAGNUS Berger Levraut et AIGA. Pour la rentrée 2013, le Conseil Municipal valide la mise en place un nouveau logiciel de gestion de l'Enfance (Accueil Périscolaire et Restauration collective) avec la société AIGA (Logiciel Noé).

- Révision du schéma directeur d'assainissement

Monsieur PUAUD signale que l'enquête publique sur la révision du schéma directeur d'assainissement s'est terminée le 14 mai dernier. Le commissaire enquêteur établira le bilan de cette enquête dans lequel la commune apportera des réponses.

- Coupure ErDF

Avis de coupure de ErDF :

- le mercredi 29 mai toute la journée : Bourrassat, les Granges, Rue des Anciens d'AFN, Lyon, laborde, ZI, les vignes de l'esclerde, le pont d'armand, gabachot, les agneras, Melon, le Closet, Le Château d'eau, st Romain de Vignague, Ventouze.

- le mardi 11 juin l'après-midi : Lyon, Beaulieu, melon, Labord, Gasquerie, Pringis, Guinardot, Le Pont d'Armand, Gabachot, Les Agneras, Cabousset, Goupil, ZI, La grande Haie, Résidence Château d'eau, Vignes de l'esclerde, le Closet.

## AGENDA

31 mai : AG du Foot Ball

1er juin 2013- Tournoi de Foot des Vétérans

2 juin 2013 - Foot : finale régionale - Stade J. BARRIERE coupe Fouchy

8 juin 2013 - Kermesse école maternelle

15 juin 2013 - Fête de la Musique- à partir de 18h00 place de la République. Concerts gratuits. Restauration et buvette sur place....

22 juin 2013 - Marché nocturne - Marché Gourmand - Cave Coopérative

Visite de la cave. Restauration sur place avec le marché des producteurs. Animations....

28 juin 2013 - Kermesse école élémentaire

29 juin 2013 - fête du Football

29 juin : concert salle des fêtes

5 juillet 2013 - 20H : repas communal (agents + élus CM) - Stade J. BARRIERE

14 juillet 2013 - Feux d'artifice + bal (pas de repas)

26-27-28 juillet 2013 - Sauveterre fête ses vins (42<sup>ème</sup> édition)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.